



CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2020

Date d'affichage :
le 23 octobre 2020

Date de la convocation : 9 octobre 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt , le seize octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Didier AZAS, Centre Roger Fourneyron, boulevard de la République sous la présidence de Monsieur Michel CHAPUIS (le Maire).

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel CHAPUIS déclare la séance ouverte.

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Rachid ANBAR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Willy GUIEAU

Ont donné procuration :

Madame Marlène LASHERME à Madame Brigitte BENAT, Madame Catherine CHALAYE à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Monsieur Willy GUIEAU

Absent(e) :

Madame Aurélie CHAMBON

Secrétaire de séance : Maryline BRUN

La séance a été levée à : 0h33

N° 1 CONSEIL MUNICIPAL - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Madame Maryline BRUN pour remplir les fonctions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- PREND ACTE de la présente communication.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 3 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE le Règlement Intérieur.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 26

Contre : 6

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celline GACON, Laurent JOHANNY, Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Willy GUIEAU

N° 4 MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE (MSP) DU PUY-EN-VELAY - COMITÉ DE SUIVI : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS SUITE AU RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur François CHATAING

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- DÉSIGNE pour siéger au sein du Comité de suivi de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Puy-en-Velay :

- Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER,

- Monsieur François CHATAING.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 5 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AU CONSEIL D'ORIENTATION DU COMITÉ DES JUMELAGES ET DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 16 JUIN 2020

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE la désignation de Madame Catherine CHALAYE pour représenter le Conseil Municipal au sein des Conseils d'Administration et d'Orientation du Comité des Jumelages et des Échanges Internationaux.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 6 12, RUE DES FARGES : RÉGULARISATION FONCIÈRE

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- DÉCIDE de céder une emprise de 15 m² sur la parcelle AD 80 au profit de Monsieur LEGRAND et Madame DIOUDONNAT, ou leurs représentants conformément au plan de division ci-annexé au prix de 1400 €, hors frais d'actes à la charge des acquéreurs, prix conforme à l'estimation de France Domaine du 7 septembre 2020,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 7 NPNRU - CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE DU GYMNASSE : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU JURY

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- DÉSIGNE en complément des membres de la Commission d'Appel d'Offres, en qualité de membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la démolition/construction d'un équipement sportif au Val-Vert :
 - Membres qualifiés :
Madame Séverine PILLET (Architecte à la Communauté d'agglomération),
Mme Christelle CREGUT (Conseil Régional de l'Ordre des architectes),
Monsieur Éric ANDRON, architecte au CAUE de la Haute-Loire,
 - Personnalité ayant un intérêt particulier :
Monsieur Michel CHAPUIS (Maire du Puy-en-Velay).

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 2
Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Willy GUIEAU

N° 8 NPNRU DU VAL-VERT : SIGNATURE DE LA CHARTE LOCALE D'INSERTION

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte locale d'insertion et ses éventuels avenants,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces permettant la bonne exécution de la présente charte.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 9 MODIFICATION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR : BILAN DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET AVIS FAVORABLE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- PREND ACTE de l'avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur,
- APPROUVE les modifications du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur tenant compte de l'avis favorable de la commission locale du site patrimonial remarquable et de l'avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur,
- SOLLICITE Monsieur le Préfet de la Haute-Loire pour prendre l'arrêté modifiant le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur pour ce qui concerne les modifications objet de l'enquête publique, tant ses pièces graphiques que textuelles,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 10 TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME AU 1ER JANVIER 2021 : OPPOSITION DE LA COMMUNE DU PUY -EN-VELAY

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- DONNE un avis défavorable à la prise de compétence automatique de l'agglomération en matière de planification au 1^{er} janvier 2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 28

Contre : 4

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celline GACON, Laurent JOHANNY

N° 11 AUTORISATION DE DÉPÔT DE DEMANDES D'URBANISME DONNÉES AU MAIRE

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son mandataire à déposer un ou plusieurs permis d'aménager pour la requalification des espaces publics du quartier,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son mandataire à déposer un permis de construire pour la transformation du rez de chaussée du bâtiment 60 en maison de quartier et réserve de locaux.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 4

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celline GACON, Laurent JOHANNY

N° 12 IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Rapporteur : Monsieur Jean-François EXBRAYAT

- AUTORISE l'implantation d'une borne de recharge rapide sur la place Michelet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 13 ADHÉSION À L'ASSOCIATION M TON MARCHÉ

Rapporteur : Monsieur Jérôme EYNARD

- APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'association M ton Marché selon les modalités de la convention d'adhésion jointe,

- AUTORISE le versement d'une cotisation annuelle et fixée à 1 286,64 euros en 2020 (demi-année),

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 14 CENTRE DÉPARTEMENTAL MUSIQUES ET DANSES TRADITIONNELLES DE HAUTE-LOIRE : SUBVENTION

Rapporteur : Madame Emmanuelle VIALANEIX

- ATTRIBUE une subvention de 1 300 € au Centre Départemental de Musiques et de Danses Traditionnelles de Haute-Loire,

- DÉCIDE que la dépense sera prélevée sur la ligne budgétaire suivante :
Fonction : 65 - Nature : 6574 - Sous Fonction : 95.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 15 UNICEF : RENOUVELLEMENT DU TITRE "VILLE AMIE DES ENFANTS" (VAE)

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- AUTORISE Monsieur le Maire à confirmer à UNICEF France le souhait de la Ville de devenir Ville Candidate au titre de Ville Amie des Enfants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 30

Contre : 2

Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Willy GUIEAU

N° 16 AIDES AUX OEUVRES DE VACANCES ET AUX SÉJOURS À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE : PARTICIPATION

Rapporteur : Madame Emmanuelle VIALANEIX

- APPROUVE le montant global des aides aux œuvres de vacances de 315,10 € tels qu'ils figurent sur le tableau ci-après :

Organisateurs	Séjours	Dates ou périodes		ALSH & Séjours < 5 jours						Séjours ≥ 5 jours				Montant total de la participation
				1/2 journées			Journées			Nbre Enfants	Durées Séjours	Nbre total journées	4,50 € Participations	
		Du	Au	Nbre enfants concernés	Tarif : 1,70 €		Nbre d'enfants concernés	Tarif : 3,50 €						
			Nbre ½ journées	Total	Nbre Journées	Total								
Ecole de la Nature (Chadron)	Séjour pêche / atelier Nature	03/08/2020	08/08/2020							1	6	6	27,00 €	27,00 €
SOUS TOTAL													27,00 €	
Maison des Jeunes et de la Culture (Espaly-St-Marcel)	ALSH	Mercredi 2ème trimestre 2020					1	3	10,50 €					10,50 €
SOUS TOTAL													10,50 €	
Scouts et Guides de France	ALSH	01/09/2019	31/03/2020	14	48	81,60 €	14	56	196,00 €					277,60 €
SOUS TOTAL													277,60 €	
TOTAL GÉNÉRAL													315,10 €	

- DÉCIDE que cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice sous l'imputation : Nature : 6574 - Chapitre : 65 - Sous fonction : 255.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 17 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION "LE GRAND TRAIL DE SAINT-JACQUES"

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- DÉSIGNE deux représentants de la Ville au sein de l'Association du Grand Trail Saint-Jacques :

- Guy CHOUVET,
- Stéphane CLABAUX.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 18 AIDES AUX CLUBS SPORTIFS : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU STADE BOULISTE

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ACCORDE une subvention de 1 000 € au Stade Bouliste pour l'organisation d'un concours national masculin comptant pour le classement du championnat de France les 21 et 22 novembre 2020,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 19 HANDISPORT : AIDE AU FONCTIONNEMENT SAISON 2020/2021

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ATTRIBUE une subvention de 20 000 € à l'association HandiBasket du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente décision.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 20 DISPOSITIF PROFESSION SPORT : PREMIER VERSEMENT

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ACCORDE aux associations sportives concernées à l'aide à l'emploi sportif pour la période de janvier à juin 2020 pour un montant global de 5 983,33 € selon le tableau de répartition suivant :

Associations	Intervenants	Nb heures par mois	Heures aidées par la Ville *	Taux Horaire	Aide Mensuelle	Aide de janvier à Juin
Union Sportive du Velay	EL BELGHITI Hassan	88,67	85,00	1,70 €	144,50 €	867,00 €
HOPC	DUREAU Romain	95,67	85,00	1,70 €	144,50 €	867,00 €
	FAURE Martin	95,67	85,00	1,70 €	144,50 €	867,00 €
ASM Gym Trampo	DUSSERE Bénédicte	59,20	59,20	1,70 €	100,64 €	603,84 €
	DESSERTINE Françoise	16,17	16,17	1,70 €	27,49 €	164,93 €
	THOLLET Benjamin	4,33	4,33	1,70 €	7,36 €	44,17 €
Velay Gym	ALLARY Agathe	57,08	57,08	1,70 €	97,04 €	582,22 €
	MICHEL Mathilde	10,83	10,83	1,70 €	18,41 €	110,47 €
	FREDERIC MéliSSa	45,25	45,25	1,70 €	76,93 €	461,55 €
Arts Martiaux le Puy Com.	MIALON Nathalie	49,04	49,04	1,70 €	83,37 €	500,21 €
Tennis club du Puy	LOUDIN Jérémy	35,00	35,00	1,70 €	59,50 €	357,00 €
	SIMOND Christophe	21,91	21,91	1,70 €	37,25 €	223,48 €
	VIGOUROUX Loïc	9,96	9,96	1,70 €	16,93 €	101,59 €
	TOURNAIRE Isabelle	12,83	12,83	1,70 €	21,81 €	130,87 €
	DRAPIER Hugues	10,00	10,00	1,70 €	17,00 €	102,00 €
TOTAL		588,78	563,77		958,41	5 983,33 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Madame Emmanuelle VIALANEIX et Monsieur Philippe RIBEYRE ne participent pas au vote.

N° 21 GESTION DES ACTIVITÉS "DONNANT/DONNANT" ET "ACTION CITOYENNE " - VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE - ENCAISSEMENT DES BOURSES LOISIRS

Rapporteur : Madame Marie MARQUARSEN

- PREND ACTE du coût du déficit des activités « Donnant/Donnant » et « Action citoyenne » pour l'année 2019 qui s'élève à 27 958,13 €,
- DÉCIDE le versement d'une subvention d'un montant de 27 958,13 € conduisant à l'équilibre des comptes afférents à ce dispositif. La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice 2020, sous l'imputation :
Chapitre : 65 – Article : 6574 – Sous-fonction : 520,
- PREND ACTE du montant des bourses loisirs des activités « Donnant/Donnant » et « Action citoyenne » qui s'élève à 17 459,35 €,
- DÉCIDE que la recette correspondante à ces bourses loisirs (17 459,35 €) sera inscrite à l'exercice 2020 sous l'imputation :
Chapitre : 74 – Article : 7478 – Sous-fonction : 630
Chapitre : 74 – Article : 7478 – Sous-fonction : 631.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 22 VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID19

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- INSTAURE la prime exceptionnelle telle que prévue dans le décret du 14 mai 2020,
- AUTORISE Monsieur le Maire à attribuer par arrêté individuel une prime exceptionnelle aux agents de la Collectivité, sur la base d'un surcroît de travail lié au COVID19, et dans les limites exposées ci-dessus,
- AUTORISE l'autorité territoriale à inscrire au budget la somme correspondante,
- AUTORISE l'autorité territoriale à procéder à toutes les formalités afférentes.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 23 MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : AVENANT N°1

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché public de performance associant la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public et connexes pour un montant de 529 358,49 € HT.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 28

Contre : 4

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celline GACON, Laurent JOHANNY

N° 24 AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU 11 NOVEMBRE ET DU BOULEVARD PRÉSIDENT BERTRAND

**TRANCHE 2 : AUTORISATION DE CONFIER LES TRAVAUX AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE l'avant-projet de mise en souterrain du réseau basse tension de la rue du 11 novembre et du boulevard Président Bertrand tranche 2,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- FIXE la participation de la commune au financement des dépenses à **42 041,51 €** et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- INSCRIT à cet effet la somme de **42 041,51 €** au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 25 ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX BASSE, HAUTE TENSION ET TÉLÉPHONIQUES, RÉFECTION
DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE QUARTIER DES MAUVES (TRANCHE 2) À TAULHAC :
AUTORISATION DE CONFIER LES TRAVAUX AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA
HAUTE-LOIRE**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE les avant-projets des travaux de dissimulation des réseaux haute et basse tension, téléphonique et de rénovation de l'éclairage public du quartier des Mauves (tranche 2) à Taulhac,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Ville est adhérente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire, une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à cette opération,
- FIXE la participation de la Ville au financement des dépenses à la somme de 102 774,51 € et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Payeur Départemental du Syndicat. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif,
- INSCRIT à cet effet la somme de 102 774,51 € au budget, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 26 SÉCURISATION PIÉTONNE DES RUES DU COEUR DE VILLE : VALIDATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE le projet de sécurisation piétonne des rues du Coeur de Ville,
- APPROUVE le plan de financement du programme de sécurisation piétonne des rues du Coeur de Ville énoncé précédemment,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 27 NPNRU QUARTIER DU VAL VERT - RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE (ÉCOLE, RELAIS ADOS ET ACCUEIL DE LOISIRS) : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE le plan de financement modificatif relatif à l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer et à signer l'autorisation d'urbanisme pour le projeté ci-dessus.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 28 INTEMPÉRIES DU 12 JUIN 2020 : DEMANDE DE SUBVENTION ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE le principe de réalisation des travaux et de la remise en état de ses infrastructures,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 29 MARCHÉ COUVERT / MISE EN VALEUR ET REDYNAMISATION DE LA PLACE DU MARCHÉ COUVERT : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE le projet d'aménagement de la place du Marché Couvert porté par la SPL du Velay au nom et pour le compte de la Ville,
- APPROUVE le plan de financement du programme cité ci-dessus,

- APPROUVE les demandes de subvention ci-dessus détaillées auprès des partenaires financiers par le concessionnaire au nom et pour le compte de la Ville,
- APPROUVE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à ce projet,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son concessionnaire à déposer et à signer l'autorisation d'urbanisme pour le projet cité ci-dessus.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 28
Contre : 4
Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celine GACON, Laurent JOHANNY

N° 30 GUITARD - AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL POUR INFIRMIERS ET MÉDECINS : VALIDATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE le programme des travaux présentés ci-dessus,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 31 PROGRAMME D'EXTENSION DE LA VIDÉOPROTECTION : VALIDATION DU PROGRAMME ET PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE le projet d'extension de vidéoprotection tel que décrit ci-avant,
- APPROUVE le plan de financement du programme d'extension de vidéoprotection,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 28
Contre : 4
Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celine GACON, Laurent JOHANNY

N° 32 TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEP-CV) : CONVENTION FINANCIÈRE DU 24 DÉCEMBRE 2015, VALIDATION DE L'AVENANT N°3 PROLONGEANT LE DÉLAI DE RÉALISATION DE L'ACTION N°4 (MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC)

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE l'avenant modificatif n° 3 à la convention particulière d'appui financier du 4 décembre 2015,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 prolongeant d'un an la durée de validité de l'avenant n°1 signé le 6 décembre 2016, pour la réalisation de l'action n°4 intitulée « Modernisation de l'éclairage public de la ville du Puy-en-Velay »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cet avenant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 33 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION "LES AMIS DU CIMETIÈRE ISRAËLITE DE ST MIHIEL" (MEUSE)

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000,00 € en faveur de l'Association des Amis du cimetière Israélite de St Mihiel (Meuse),
- AUTORISE le prélèvement de cette somme sur l'imputation :
Fonction 65 - Nature 6574 - Sous-fonction : 0202.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 34 RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES POUR LE STATIONNEMENT PAYANT : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ÉMET un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par le régisseur intérimaire, Monsieur Alexandre RODIER, pour les sommes laissées à sa charge soit 17,70 € et 198,10 €,
- PROCÈDE à l'apurement du déficit dans le cadre de cette remise gracieuse pour les sommes constatées, sous réserve de la décision du Directeur départemental des Finances publiques,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes subséquents.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 35 CUISINE EN VELAY : TARIF DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES COMMUNES EN VOIE D'ADHÉSION À L'ENTENTE INTERCOMMUNALE

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- DÉCIDE de délivrer le service de livraison de repas scolaires au bénéfice de la commune de Solignac-sur-Loire,
- DÉCIDE d'appliquer les tarifs de l'Entente aux communes en voie d'adhésion, à compter du 1^{er} septembre 2020, et définis comme suit :

Repas sans pain
Primaires : 3,46 € HT TVA 5.5%, SOIT 3,65 € TTC,
Maternelles : 3,13 € HT TVA 5.5%, SOIT 3,30 € TTC.

Repas avec pain
Primaires : 3,55 € HT TVA 5,5 %, SOIT 3,75 € TTC,
Maternelles : 3,22 € HT TVA 5,5 %, SOIT 3,40 € TTC.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en place de ce service.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 28

Contre : 4

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celine GACON, Laurent JOHANNY

N° 36 CUISINE EN VELAY : REMBOURSEMENT DES SOMMES AVANCÉES PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION POUR LA PRISE EN CHARGE DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT DE L'UPC SUR LE SITE DE BAINS

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention susvisée.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 37 DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET ANNEXE CUISINE EN VELAY

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE la décision modificative n° 1/2020 du budget annexe Cuisine en Velay.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 28

Contre : 4

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celine GACON, Laurent JOHANNY

N° 38 DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE la décision modificative n° 1/2020 du budget principal.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 26

Contre : 4

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celine GACON, Laurent JOHANNY

Abstention : 2

Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Willy GUIEAU

N° 39 RN88 – DÉVIATION DE SAINT-HOSTIEN / LE PERTUIS – POSITION DE LA COMMUNE DU PUY-EN-VELAY

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- CONSTATE qu'une large concertation s'est tenue, que plus de 2 100 avis ou contributions ont été recueillis dans le cadre de l'enquête publique, que 60 % des avis sont favorables au projet, que la Commission d'enquête a reconnu l'intérêt général de réalisation de cette infrastructure ainsi que l'ampleur des engagements pris par la Région Auvergne Rhône-Alpes, notamment en matière environnementale,
- SE FÉLICITE de l'avis favorable sans réserve émis par la commission d'enquête nommée dans le cadre de l'enquête publique de l'opération de mise à 2x2 voies de la RN 88 – Déviation de Saint-Hostien / Le Pertuis,
- DEMANDE à Monsieur le Préfet de Haute-Loire de prononcer, dans les meilleurs délais, l'arrêté préfectoral au sens des dispositions du Code de l'Environnement, permettant ainsi un démarrage rapide de la réalisation des travaux de mise à 2x2 voies de la RN 88 (Déviation de Saint-Hostien / Le Pertuis).

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 26

Contre : 4

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celine GACON, Laurent JOHANNY

Abstention : 2

Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Willy GUIEAU

N° 40 TEMPETE ALEX - SOUTIEN AUX COMMUNES SINISTRÉES DES ALPES-MARITIMES

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- ACCEPTE d'ajouter cette délibération à l'Ordre du Jour,
- DÉCIDE d'octroyer une aide de 1 000 €, à verser à l'Association Départementale des Maires des Alpes-Maritimes.

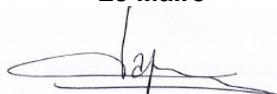
DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 23 octobre 2020 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Maire



Michel CHAPUIS